

Luxembourg et Limbourg: convergence de deux histoires politiques

Qu'ont donc en commun la princesse Ermesinde, le duc Wenceslas 1er, le duc Philippe de Bourgogne, l'empereur Napoléon et le roi Guillaume 1er?

Tous sont parvenus, chaque fois de façon purement provisoire, à placer le Luxembourg et le Limbourg sous un seul et même gouvernement. Dans cet article, je voudrais esquisser un survol des événements qui ont permis la convergence de deux histoires.

Au début du Moyen Âge, une grande partie de l'Europe n'était encore, au plan politique, qu'une mosaïque de seigneuries, de comtés, de baronnies, de marquisats, de duchés, de principautés et de petits royaumes, sans compter les régions qui se trouvaient aux mains des princes de l'Église. Au centre d'une telle région se trouvait la plupart du temps un château à partir duquel celui qui détenait le pouvoir exerçait son influence.

Lucilinburhuc et Limbourg

Le Luxembourg et le Limbourg doivent tous deux leur nom à un château. Au Luxembourg, il s'agissait du château de Lucilinburhuc, construit sur l'éperon rocheux qui surplombait la rivière baptisée Alzette. Un certain comte Sigefroid s'y fixa en l'an 963. Le dimanche des Rameaux de cette même année, il conclut un échange de terres avec l'abbaye bénédictine Saint-Maximin de Trèves. Il reçut le castel en échange d'une partie de ses propres terres sises dans les environs d'Echternach. 'Lucilinburhuc', qui signifie littéralement 'petit château', est la mention la plus ancienne du nom actuel de 'Luxembourg'. Le nom du Limbourg apparaît pour la première fois au XI^{ème} siècle. Au sud de la frontière actuelle entre les Pays-Bas et la Belgique se trouvaient alors, dans la vallée de la Vesdre, le comté de Limbourg, qui avait emprunté son nom à cet endroit, et le château de Limbourg. Ce

comté – le futur duché de Limbourg – s’étendait au nord jusqu’à la région de Rolduc (Kerkrade). Des mariages conclus au nom de la raison d’État, des héritages judiciaires ou le recours à la violence la plus basse réunissaient ou, au contraire, disloquaient de telles aires de puissance. Le comté de Luxembourg et le duché de Limbourg ont été ainsi réunis plusieurs fois, pour la première fois en 1214, et voici ce qui s’est passé ensuite.

Ermesinde et Walram

Le Comte Sigefroid mourut en 998, peu avant le mariage de sa fille Cunégonde avec le duc Henri de Bavière. Couronné empereur d’Allemagne, Henri céda la Bavière à un frère de Cunégonde, son beau-frère le comte Henri 1er – qui d’ailleurs n’avait pas encore donné le nom de Luxembourg à son comté: un nom qu’il doit aux successeurs d’Henri 1er – son neveu Henri II, son frère Giselbert, puis Conrad 1er et Guillaume – qui tous agrandirent peu à peu le comté sans faire preuve de scrupules exagérés. En 1136, il comprend la région de l’Alzette, le cours moyen de la Moselle, la basse Sauer et Bitburg. Le comte qui se trouvait alors sur le trône, Henri IV l’Aveugle, qui, par des héritages successifs, avait acquis en outre les comtés de Namur, Laroche et Durbuy, occupait dans cette aire une intéressante position de force. Henri l’Aveugle mourut en 1196, à l’âge de 82 ans. Son unique fille, Ermesinde, n’avait alors que dix ans. En 1214, trois mois après la mort de son premier époux, elle convole en secondes noces avec Walram de Limbourg, un veuf qui avait des enfants à charge. Il en résulte une union personnelle entre le comté de Luxembourg et le duché de Limbourg. Henri le Blondel, fils d’Ermesinde et de Walram, fut le premier prince à porter le blason qui devait devenir plus tard les armoiries nationales du Luxembourg: ‘burelé d’argent et d’azur de dix pièces, au lion de gueules’.

La bataille de Woeringen

L'union personnelle entre le Luxembourg et le Limbourg devait durer plus de soixante-dix ans. Pendant le règne d'Henri VI, qui, tout comme son arrière-grand-père Henri l'Aveugle, était un ambitieux qui ne rêvait que plaies et bosses et préférait de loin les campagnes militaires à la diplomatie, il fallut régler la question de la succession au trône du Limbourg. Il y avait deux prétendants, Adolphe de Berg et Renaud de Gueldre. Comme ils n'étaient ni l'un ni l'autre en mesure de faire valoir leurs prétentions, ils renoncèrent à leurs droits moyennant une contrepartie financière. Adolphe céda ses droits au duc Jean de Brabant et Renaud céda les siens au comte Henri VI de Luxembourg, qui avait d'ailleurs lui aussi des droits à faire valoir. Chacun des deux prétendants – Jean de Brabant et Henri de Luxembourg – se prépara à la bataille et battit le rappel du ban et de l'arrière-ban des vassaux de ses alliés. Les rivaux s'affrontèrent finalement le 5 juin 1288 à Woeringen, près de Cologne. Ce fut un combat sans pitié et le comte de Luxembourg fut battu à plate couture. Lui-même et ses trois frères périrent sur le champ de bataille. Le comté de Luxembourg sortit très affaibli de cette guerre. Le Limbourg avait échappé aux Luxembourgeois: il passa à la maison de Brabant. Mais cette histoire s'est elle aussi répétée: soixante-dix ans plus tard, une nouvelle union personnelle se tissa entre le Luxembourg et le Limbourg – et voici comment les choses se sont passées.

Wenceslas

En 1309, Jean l'Aveugle, fils d'Henri VII, devint comte de Luxembourg. Sa mauvaise vue provenait d'un mal héréditaire. Son père et deux de ses oncles avaient eux aussi une mauvaise vue, et parmi ses ancêtres, on trouvait aussi Henri IV l'Aveugle, le père d'Ermesinde.

Le règne de Jean l'Aveugle inaugura pour le Luxembourg une période de paix.

À l'intérieur des frontières, les rapines commises par les grands

seigneurs féodaux avaient pris fin et la plupart des querelles extérieures avaient été réglées par des transactions: une situation qui favorisa l'essor de l'économie du comté. En 1340, Jean créa la foire annuelle, la célèbre 'Schobermesse' ou 'Schueberfouer', qui existe encore de nos jours. Bien que certains historiens aient condamné la politique et la personnalité de Jean l'Aveugle – qui n'était, selon eux, qu'un esprit fumeux et un intrigant –, les Luxembourgeois lui sont toujours restés très attachés. Jean mourut en 1346, laissant deux fils nés de deux lits différents, Charles et Wenceslas.

À l'âge de dix ans, ce dernier épousa Jeanne, fille aînée et héritière de Jean III, duc de Brabant. À seize ans, Wenceslas se vit offrir le comté Luxembourg par son demi-frère aîné Charles. En 1354, Charles fit usage de ses prérogatives royales pour transformer le comté en duché. À la mort de son beau-père Jean III en 1355, Wenceslas devint donc duc de Brabant et Limbourg – et duc de Luxembourg. Wenceslas était un homme séduisant et généreux, un libertin connu pour son affabilité, un amoureux des arts et de la vie. Wenceslas Ier, qui tenait cour à Bruxelles, fut un grand prince, et son règne, qui dura de 1337 à 1383, occupe une place privilégiée dans l'histoire du Luxembourg.

Des contrées en proie à la guerre

Les mœurs de 'main mise sur les territoires' et de 'cessions et trocs de terres', de transmissions de dots et d'héritages perdurèrent jusqu'aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles, portant, au fur et à mesure que le temps passait, sur des domaines de plus en plus vastes. En 1443, le duché de Luxembourg devint partie intégrante du royaume de Philippe de Bourgogne, venant ainsi s'ajouter à la partie la plus étendue des Pays-Bas. La principauté – autonome du temps d'Henri VII ou de Wenceslas Ier – ne fut plus, dans un royaume agrandi, qu'une province comme les autres. Désormais, les décisions importantes furent prises en dehors de son territoire, à Bruxelles, Madrid ou Vienne. De par son intégration à l'ensemble des Pays-Bas, le Luxembourg se trouva même impliqué dans toutes les guerres menées par les

Habsbourgs et la maison royale de Valois et Bourbon qui se disputaient l'hégémonie de l'Europe. Le duché fut surtout assiégé par la France qui, par trois fois, parvint à s'approprier le Luxembourg (1543-1544, 1684-1687, 1795-1814).

Au fil des siècles, le Limbourg ne cessa de faire les frais de cette politique. La France, par exemple, annexa Maastricht de 1673 à 1678 et le Limbourg tout entier de 1795 à 1814. Les forteresses construites par Sébastien Vauban, ingénieur militaire et Commissaire général, plus tard maréchal de France, sont, aujourd'hui encore, les témoins muets de cette période française au Luxembourg et dans le Limbourg. La Guerre de Quatre-vingts ans (1568-1648) se déroula elle aussi en grande partie dans le sud de ce qui constitue aujourd'hui les Pays-Bas. Des années pendant lesquelles la région du Limbourg actuel fut ravagée, occupée, pillée, mise à feu et à sang. L'Âge d'Or des Pays-Bas ne fut en aucune façon celui du Limbourg. En 1648, le Paix de Münster mit fin à la guerre, mais dans les régions limbourgeoises, les troubles se poursuivirent jusqu'en 1661. Cette année-là, la République des Pays-Bas signa avec l'Espagne un traité sur la répartition de ce territoire. Ce 'traité de partition' réglait les modalités d'une répartition complexe où les frontières traversaient des villages de part en part. Dans la région du Limbourg, le pouvoir était essentiellement aux mains de la République des Pays-Bas (30% de la population), de l'Empereur d'Autriche (également 30% de la population), et du Roi de Prusse (environ 20% de la population), auxquels il convient d'ajouter divers petits souverains comme le Prince-Évêque de Liège, le Grand Électeur du Palatinat, le Comte de Wittem, le Comte de Gronsveld et le Prince-Abbé de Thorn. Il fallut attendre la période française pour que sonne définitivement le glas des droits féodaux détenus par les nombreux princes et propriétaires terriens, ainsi que prenne fin le morcellement administratif qui en était la conséquence directe.

La départementalisation

Ce fut Napoléon – le futur empereur – qui réunit une nouvelle fois

le Luxembourg et le Limbourg sous l'autorité d'un gouvernement unique. Dès 1794, ses armées eurent raison du Limbourg. La conquête était déjà chose faite lorsque la place forte de Maastricht capitula le 4 novembre 1794 et que les troupes françaises occupèrent la ville. Le Luxembourg, surtout la frontière sud-ouest du duché, fut lui aussi très vite exposé aux assauts des pilliers français et des troupes républicaines. En juin 1793, l'abbaye d'Orval fut mise à sac et incendiée par les Français. Les cités d'Esch-sur-Alzette et de Differdange furent elles aussi incendiées et il ne resta pierre sur pierre. La ville de Luxembourg fut prise le 7 juin 1795. L'une des principales facettes de l'administration française fut le profond remaniement gouvernemental et administratif qui se traduisit par une nouvelle répartition des territoires conquis. Dans le Limbourg, les Français, pour la première fois dans l'histoire de la province, parvinrent à mettre sur pied une répartition politique. La fin du morcellement territorial fut officiellement entérinée par le Traité de La Haye qui fut signé le 16 mai 1795 et par lequel la République des Provinces-Unies renonça – entre autres – à sa souveraineté sur tous les territoires dits d'État. Le Limbourg fut intégré en partie au département de la Meuse inférieure qui englobait les anciens territoires d'État, les anciens territoires autrichiens et les anciennes seigneuries royales, et en partie au département de la Roer qui se composait des anciens territoires de la Prusse et de Juliers. L'ancien duché de Luxembourg fut lui aussi démantelé et rayé de la carte par la départementalisation. Il fut intégré en majeure partie au département des Forêts, avec Luxembourg comme chef-lieu. La partie nord (Vielsalm, Saint-Vith, Cronembourg et Schleiden) faisait partie du département de l'Ourthe (Liège), tandis que les régions de Saint-Hubert et de Marche venaient s'ajouter au département de Sambre et Meuse (Namur).

Réformes françaises

Tant au Luxembourg que dans le Limbourg, les Français édictèrent des mesures qui modifièrent le visage de la société de

l'époque. Il fut mis fin, en particulier, aux inégalités sociales, notamment par l'abolition des droits seigneuriaux et des privilèges des classes supérieures. Ils firent place à une stricte centralisation. Les Français appliquèrent, dans ce contexte, le principe de la trias politica. Dans le duché du Luxembourg, les pouvoirs publics français transférèrent l'administration de Saint-Hubert vers la ville de Luxembourg. Dans le Limbourg, les anciennes seigneuries étaient déjà axées sur le centre administratif de Bruxelles et l'évêché suffragant de Roermond dépendait de l'archevêque de Malines, mais la période française entraîna un développement encore plus unilatéral des relations vers le sud. Pendant toutes ces années, le Limbourg n'entretint pas la moindre relation avec la République des Provinces-Unies, ni d'ailleurs avec le Royaume de Hollande. Une autre réforme française importante fut la séparation de l'Église et de l'État sur la base de la constitution du Directoire (1795-1799) et de la loi du 29 septembre 1795. Mais ce qui fut accueilli en France comme un soulagement après le gouvernement de la Terreur et la campagne de déchristianisation, fut ressenti dans le Limbourg et au Luxembourg comme une véritable déclaration de guerre. L'enlèvement des crucifix et des cloches au nom de cette séparation était inacceptable, de même que l'interdiction des processions et du port de vêtements ecclésiastiques. Par suite de la vente des biens de l'Église nationalisés par les Français, on vit apparaître une classe de 'nouveaux riches'. Dans certains cas, ces biens servirent à créer de nouvelles industries – à Maastricht tout comme à Echternach, l'industrie de la porcelaine prit son essor – ou à agrandir des entreprises existantes. Au fil du temps, l'aménagement des routes permit même aux Français de gagner la faveur de la population. En 1803, cela valut à l'empereur Napoléon, lors d'une visite dans la région du Limbourg, d'être acclamé avec enthousiasme. L'annexion du Limbourg fut considérée comme une 'réunion à la patrie', ce qui signifiait que ces régions étaient administrées directement à partir de Paris et faisaient partie de la République française.

À bien des égards, le Luxembourg prospéra lui aussi sous le régime français. En 1812, le taux de scolarité y fut beaucoup plus élevé que durant la période précédente. La moitié des enfants âgés de cinq à quinze ans allèrent à l'école. La première vaccination contre la variole avait été effectuée en France en 1799: il ne fallut que deux ans pour qu'elle le soit aussi au Luxembourg.

Guerre des paysans et guerre des gourdins: le Klëppelkrich

Tout cela n'empêchait d'ailleurs pas la montée dans les deux régions – et notamment dans les campagnes – de sentiments contre-révolutionnaires envers les Français. Leur modernisme heurtait en effet les traditions de la vie économique et sociale, portant par exemple atteinte aux droits collectifs traditionnels à la campagne (droit de pâture sur le pré communal et droit de ramassage du bois mort dans les forêts). Sans compter les impôts exorbitants et la politique anticléricale – on fermait les églises et on faisait la chasse aux prêtres. Chaque jour davantage, ces actes semaient les troubles parmi la population: des troubles qui pouvaient éclater à la première occasion. L'étincelle qui mit le feu aux poudres fut l'entrée en vigueur de la Loi sur le service national obligatoire, promulguée en France le 2 août 1798. Dans le Limbourg, dans le Brabant et dans les Flandres, cette conscription fut à l'origine de la Guerre des paysans. Le 12 octobre 1798, la population paysanne, les 'brigands', se révolta contre les sans-culottes français. La rébellion se termina le 5 décembre 1798 par la défaite de l'armée catholique brabançonne à Hasselt, après une poursuite à travers Herentals, Geel et Diest. De cinq à dix mille personnes y trouvèrent la mort. Il s'ensuivit une sévère répression au cours de laquelle cent quatre-vingt-dix meneurs furent fusillés. Les paysans luxembourgeois n'entendaient pas, eux non plus, céder leurs fils à un régime honni. En automne 1798, ils se révoltèrent eux aussi dans le nord du département (Ardennes, Oesling et Eifel): des milliers de paysans en colère, qui ne

possédaient pas assez d'armes – d'où le nom de Klëppelkrich, la Guerre des gourdins, donné à cette jacquerie. De plus, ils n'avaient pas la moindre formation militaire. Le 30 octobre 1798, ils furent donc dispersés sans difficulté. On peut voir à Clervaux le célèbre Calvaire qui commémore ce Klëppelkrich.

L'interprétation traditionnelle veut que les porteurs de gourdins aient défendu leur patrie et leur foi. S'il est douteux qu'ils aient combattu pour leur patrie – à l'époque, le sentiment national n'était pas très développé au Luxembourg – mais qu'ils aient défendu leur foi, voilà qui est hors de doute.

Réunis sous Guillaume Ier

En 1814, à la fin de l'administration française, les Puissances Alliées mirent en place des gouvernements provisoires, à Paris tout d'abord, et plus tard à Vienne. Les Pays-Bas du Nord, par proclamation du prince souverain Guillaume Ier le 29 mars 1814 et par la Loi Fondamentale de 1814, disposèrent que le territoire du Royaume-Uni des Pays-Bas en Europe se composerait de neuf 'Provinces et Territoires'. Le Limbourg n'y figure pas encore en tant que partie intégrante du Royaume des Pays-Bas: à ce moment-là, il faisait encore partie du département de la Basse-Meuse. Il faudra attendre le Congrès de Vienne, où sera entérinée la réunion des Pays-Bas du Nord et du Sud, pour que le Limbourg, après un amendement de la Loi Fondamentale en 1815, appartienne au Royaume des Pays-Bas. Une partie de la province actuelle sera ajoutée au Brabant et la partie restante sera dénommée 'Limbourg' sur l'ordre de Guillaume Ier. En fait, la réunion des Pays-Bas du Nord et du Sud sera une exigence des Britanniques qui songeaient à assurer leur propre sécurité.

Pour le Luxembourg, un nouvel élément venait s'ajouter à ces facteurs: les biens familiaux de la lignée de Nassau. À l'époque des laborieuses négociations qui se sont étalées de 1813 à 1815, il ne restait plus que deux branches de la famille de Nassau, celle des Orange-Nassau et celle des Nassau-Weilburg. C'est cette dernière branche qui possédait le duché de Nassau dont la capitale était Wiesbaden. La branche des Orange-Nassau, à

laquelle appartenait le roi Guillaume, possédait les quatre petites principautés de Siegen, Dillenburg, Hadamar et Dietz sur la rive droite du Rhin. Au Congrès de Vienne, la Prusse avait reçu les provinces situées sur les rives du Rhin et ces quatre principautés enclavées la gênaient. Au Congrès, la Prusse demanda l'autorisation de les intégrer au Royaume allemand. Or, le principe de compensation exigeait que Guillaume reçût une indemnisation patrimoniale: ce fut en l'occurrence l'ancien duché de Luxembourg qui, pour la circonstance, se vit élevé au rang de grand-duché.

Quoi qu'il en soit, le scrutin sur la nouvelle Loi Fondamentale de 1815 permet de conclure à une attitude positive du Luxembourg et du Limbourg à l'égard du nouveau Royaume. Reste que, par le biais de 'l'arithmétique hollandaise' de Guillaume Ier, la Loi Fondamentale fut adoptée à la majorité absolue, même si 60,3% des notables du sud avaient voté rejeté la proposition. Au Luxembourg, les notables se prononcèrent également à l'unanimité 'pour' la Loi Fondamentale, et dans le Limbourg, il y eut 83,5% de voix pour.

Il est par ailleurs intéressant de noter que, dans le nouvel État, le Luxembourg et le Limbourg étaient représentés aux États Généraux de La Haye par un nombre égal de députés, à savoir: au Sénat, trois représentants du peuple nommés par le Roi, et, à la Chambre des Députés, quatre députés désignés par les États Provinciaux du Luxembourg ou du Limbourg.

Les États Provinciaux du Luxembourg et ceux du Limbourg comptaient par ailleurs le même nombre de membres, répartis également entre trois états: la noblesse, les villes et la campagne. Chaque état avait droit à vingt députés.

Réunis dans la Confédération germanique

Fruit de machinations et de compromis aussi nombreux que divers, le statut international du Luxembourg était extrêmement complexe. Le nouveau Grand-Duché fut attribué, en tant que propriété personnelle, au roi des Pays-Bas, à titre de compensation pour la perte, par la famille d'Orange-Nassau, du

patrimoine de Nassau sis sur la rive droite du Rhin. Sur le plan juridique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume restaient deux états distincts dotés de statuts différents, mais ils étaient soumis au même prince au sein d'une union personnelle. Comme le Luxembourg faisait partie du patrimoine d'Orange-Nassau, il était soumis aux dispositions de 'l'Erbverein', pacte familial signé en 1783 sous seing privé en vue de régler l'ordre de succession. C'est l'application dudit pacte qui devait conduire, en 1890, à la dissolution de cette union personnelle.

Le Grand-Duché fut en outre intégré à la Confédération germanique. Cette Confédération, qui devait durer jusqu'en 1866, visait à unifier le territoire allemand en tissant des liens assez vagues. Elle englobait de trente-huit à soixante-dix-sept états allemands qui restaient pratiquement indépendants les uns des autres. Siégeant à Francfort, une Diète – le Landtag – rassemblait les représentants des différents princes. Si le Royaume des Pays-Bas n'a pas fait partie de la Confédération germanique, le Limbourg, quant à lui, en a été membre. Pendant la guerre d'indépendance de la Belgique, sur laquelle je reviendrai, le Limbourg tout entier, à l'exception de districts tels que Maastricht, faisait partie de la Belgique. Lorsque la Belgique fut reconnue indépendante, le Limbourg fut divisé en une partie belge et une partie néerlandaise. Pendant longtemps, les Limbourgeois se sont opposés à cette décision, comme le prouve le fait que la Loi fondamentale soit entrée en vigueur dans le Limbourg dix ans plus tard que dans le reste des Pays-Bas. En tant que duché de Limbourg, le Limbourg néerlandais faisait donc partie de la Confédération germanique à titre de compensation de la perte de la partie du Luxembourg cédée à la Belgique. Les représentants limbourgeois de la Confédération germanique prônèrent le rattachement à l'Allemagne: des efforts qui, comme on sait, furent voués à l'échec.

Aux côtés des Belges

Guillaume Ier n'avait rejoint la Confédération germanique qu'à contrecœur. Il se sentait blessé: une insatisfaction qu'il fit

duement et injustement sentir au Luxembourg – violant les dispositions de l'Acte de Vienne – en se refusant à le traiter comme un état souverain, le considérant comme une simple province néerlandaise. Pendant les vingt-cinq ans de son règne, Guillaume Ier ne lui a rendu visite qu'une seule et unique fois, en 1817. Même lorsqu'il prit conscience de l'agitation qui envahissait les provinces du sud, il fit le tour, en mai et juin 1829, de toutes les provinces belges afin de s'informer de leurs griefs, mais il s'abstint de se rendre au Luxembourg.

Pendant les neuf ans de son règne, Guillaume II, immortalisé par une statue dans la capitale du Luxembourg, rendit cinq fois visite au Grand-Duché, mais Guillaume III, dont le règne fut beaucoup plus long – plus de quarante ans –, n'y fit que quatre visites de travail.

En fait, Guillaume Ier et le gouvernement néerlandais ne considéraient le Grand-Duché que comme un territoire à exploiter. Pendant un long débat à la Chambre des Députés, le représentant luxembourgeois Brasseur aurait déclaré: 'Les Pays-Bas nous ont oubliés lorsqu'il s'agissait de donner quelque chose au Luxembourg, mais ils ont toujours pensé à nous lorsqu'il s'agissait de nous imposer de nouveaux impôts.' Durant cette période, on pouvait également capter, dans la province du Limbourg et dans sa capitale Maastricht, des signaux émanant d'ecclésiastiques et de laïcs, ainsi que de journaux antigouvernementaux comme 'L'Eclaireur politique' et 'Le journal de la province de Limbourg': des signaux qui laissaient augurer une révolte contre le gouvernement de Guillaume Ier.

Les griefs avaient essentiellement trait aux taxes, particulièrement impopulaires, qui frappaient des besoins de première nécessité, à savoir l'impôt sur les droits de moulage et d'abattage. Venait s'y ajouter au Luxembourg l'impôt sur les vins, particulièrement élevé parce que le vin était considéré comme un produit de luxe. Tous ces impôts ne tenaient absolument pas compte de la spécificité de l'état et de la structure économiques et sociaux du Luxembourg et du Limbourg.

Luxembourgeois et Limbourgeois se rangèrent donc comme un

seul homme du côté des Belges lorsque la révolution belge éclata le 25 août 1830 – le jour où, au Théâtre de la Monnaie à Bruxelles, les spectateurs avaient repris l'aria Amour sacré de la patrie de l'opéra La muette de Portici.

Ce revirement qui se traduisait par une attitude anti-néerlandaise fut également mis en relief par le scrutin qui eut lieu le 29 septembre 1830 à la Chambre des Députés et qui portait sur la question de savoir s'il était souhaitable de séparer définitivement les provinces du nord et du sud.

Du côté des cinquante députés des provinces du nord, il y eut 15 voix pour le 'oui', 33 voix pour le 'non' et 2 abstentions.

Du côté des cinquante députés des provinces du sud, il y eut 40 voix pour le 'oui' et 10 voix pour le 'non'; les quatre Luxembourgeois avaient tous voté 'oui', tandis que les Limbourgeois avaient deux fois voté 'oui' et deux fois 'non'.

Dans le cadre du rattachement à la Belgique et de l'aménagement des nouvelles institutions de ce nouvel État, il convient de noter le rôle particulier joué plusieurs Luxembourgeois et Limbourgeois.

S'agissant du Luxembourg, il ne faudrait surtout pas oublier de citer l'avocat Jean-Baptiste Thorn et le docteur en droit Jean-Baptiste Nothomb. Le Gouvernement provisoire belge les nomma membres de la Commission, en charge de l'élaboration d'un avant-projet de la Loi Fondamentale. Plus tard, ils furent tous deux élus représentants du peuple au Congrès National.

Mentionnons, concernant le Limbourg, les noms de Charles de Brouckère jr., qui devait devenir bourgmestre de Bruxelles, et Erasme-Louis Surllet de Chokier. En 1831, ce dernier assura pendant quelques mois les fonctions de Régent de la nouvelle Belgique jusqu'à ce que l'on fût parvenu à trouver un nouveau prince. Tous deux étaient également membres du Congrès National.

L'accord de Londres

En novembre 1830, il apparut que le Limbourg tout entier, à l'exception de Maastricht, s'était rangé derrière le nouveau

gouvernement belge. Seule Maastricht restait acquise aux Pays-Bas du fait que, pendant neuf ans, le général Dibbets avait pu maintenir l'autorité néerlandaise en menant la ville d'une poigne de fer. Loin de la frontière néerlandaise, la ville était enclavée au milieu du territoire occupé par les Belges. Pendant toutes ces années, l'état de siège resta proclamé à Maastricht, ce qui créait une situation à la fois pénible et interminable. Entre-temps, c'est-à-dire après la Campagne de dix jours en août 1831, les Pays-Bas et la Belgique avaient accepté un armistice dont les dispositions avaient été fixées par les grandes puissances européennes. Pour le Limbourg, cela signifiait le maintien du statu quo avant le règlement définitif du conflit: la province continuait donc, à l'exception de sa capitale, à faire partie de la nouvelle Belgique. Le 19 avril 1839, les grandes puissances signèrent à Londres un accord qui mettait à exécution une idée qui planait dans l'air dès 1830: la séparation définitive des Pays-Bas et de la Belgique. La province de Limbourg se trouva divisée en une partie belge et une partie néerlandaise, mais personne n'était vraiment satisfait de l'accord conclu. Et surtout pas les Limbourgeois qui auraient préféré continuer à faire partie de la Belgique. En 1839, à Sittard, lorsque le représentant du Roi lut la proclamation de prise de possession et conclut en s'écriant 'Vive le Roi', il lui fut répondu par un silence de plomb. Dans des villes comme Maastricht, Roermond et Venlo, nombre de citoyens de premier plan firent savoir qu'ils souhaitaient que la séparation soit abolie et qu'ils voulaient le rattachement à la Belgique. Près de deux mille Limbourgeois firent usage de la loi belge de 1839 qui accordaient le droit de rester belges aux Limbourgeois de l'aire qui devait être cédée.

L'indépendance du Luxembourg fut également reconnue par le Traité de Londres. Tout comme la province de Limbourg, le Grand-Duché se vit amputé d'une bonne partie de sa surface au profit de la Belgique. Dans l'intervalle, les Luxembourgeois reconnurent que le fait d'être maître chez soi était le meilleur moyen d'échapper aux pillages commis par autrui. En ce sens, la période qui s'étale de 1815 à 1830 a contribué à renforcer le

sentiment national des Luxembourgeois. L'idée d'une (totale) indépendance avait pris racine.

Parenté

Dans une période historique plus proche de nous, mais à un tout autre niveau administratif, il va de soi que le Limbourg (en tant qu'élément provincial de deux états nationaux) et le Luxembourg (en tant qu'état souverain) se sont encore rencontrés bien des fois – mais de façon plus indirecte: ils ne se sont heureusement rencontrés ni l'un à côté de l'autre ni l'un en face de l'autre sur un champ de bataille, mais bel et bien dans les salles de réunion d'innombrables institutions économiques, sociales et politiques. Citons, dans ce contexte, l'Union économique belgo-luxembourgeoise (depuis 1921), le Benelux (depuis 1944), la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (1951-1967), la Communauté Économique Européenne (1967-2002), l'Union européenne (depuis 2002) et les Nations Unies (depuis 1945). Le Luxembourg et le Limbourg sont de véritables alliés: une alliance basée tout d'abord sur le respect et la compréhension mutuels, mais aussi sur cette parenté dont ils sont redevables, en tout premier lieu, à tous ceux que j'ai nommés au début de cet article, Ermesinde, Walram et leur fils Henri le Blondel. Et si Henri le Blondel fut le premier prince à arborer le blason qui devait devenir par la suite les armes nationales du Luxembourg, 'burelé d'argent et d'azur de dix pièces, au lion de gueules', ce ne saurait en aucun cas être l'effet du hasard – puisque le lion vient des ducs de Limbourg et fut introduit par Walram, second époux d'Ermesinde, tandis que le burelé de dix pièces vient des comtes de Luxembourg !

Fernand Jadoul

Pour écrire cet article, j'ai utilisé et parfois cité les ouvrages suivants:

- G. Trausch: Luxemburg. Opkomst van een Staat en van een Natie. Mercatorfonds Anvers, 1989;
- C.Tamse et G. Trausch: Die Beziehungen zwischen den Niederlanden und Luxemburg im 19. und 20. Jahrhundert, La Haye 1991 ;
- W. Jappe Alberts: Geschiedenis van de beide Limburgen, Assen 1974 ;
- Marc Reynebeau: Een geschiedenis van België, Tielt 2004 et un
- article rédigé par moi-même: '150 jaar Belgisch en Nederlands Limbourg', publié dans une édition de l'ABP en 1989.

Annexe

Sujets et thèmes, qui n'ont peut-être pas de rapport direct avec la voie consulaire, mais qui présentent, dans le contexte du parallélisme et des analogies que nous avons évoqués à mainte reprise, un intérêt certain pour une étude ultérieure ou pour continuer à établir une documentation:

Manifestations de foi collective

Ce sujet pourrait être illustré, entre autres, de façon frappante par le phénomène des processions. Pensons, par exemple, à l'ouvrage de Theodoor Weustenraad 'De percessie vaan Sjerpenheuvél', écrit (vraisemblablement) en 1831, et à 'De Bidgank no Contern', œuvre de Jacques Diedenhoven, datée de 1831.

L'histoire industrielle

Le développement, l'essor (fonction économique, travailleurs étrangers) et le déclin de l'industrie métallurgique à La Minette au Luxembourg et de l'industrie minière dans le Limbourg.

La fonction / signification économique de l'aménagement des lignes ferroviaires, y compris la politique de concession

Poème dans La Jeune Belgique: 'Le Remorqueur', au Luxembourg: 'De Feierwon'.

Meuse et Moselle, ou bien Mosa et Mosella.

Aspects commerciaux, douane, droits d'Administration des eaux et le projet – jamais mené à bien – de Guillaume Ier qui voulait réunir la Meuse et la Moselle.

Mouvements migratoires

L'immigration de groupes de population rurale du Limbourg vers le Luxembourg présente également dans ce contexte un intérêt certain.

Évolutions démographiques

Comparaison / échanges d'expériences dans le cadre du Projet Vergrijzing, Ontgroening en Bevolkingsdaling ('Vieillissement de la population, Déboisement et Diminution de la Population') à Parkstad Limburg.

Parentés linguistiques entre le luxembourgeois, le limbourgeois et le francique mosellan.

Étude sur les voies de l'époque romaine

Il existait des voies de communication qui reliaient, par exemple, Boulogne-sur-Mer à Cologne en passant par le Limbourg. Maastricht était reliée à Liège, Nimègue et Trèves. Le Luxembourg était lui aussi traversé par plusieurs grandes voies de communication: Reims-Trèves-Cologne – et des voies qui suivaient les deux rives de la Moselle. L'infrastructure militaire et politique de l'époque.

Le rôle des 'nouveaux riches' dans la première moitié du XIXème siècle

L'importance des députés limbourgeois et luxembourgeois aux États Généraux et dans la Confédération germanique au XIXème siècle